# Conseil Général de la Commune Cuarny



Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.

# Ordre du jour :

- 1. Appel.
- 2. Procès-verbal.
- 3. Assermentation de nouveaux membres.
- 4. Préavis N°5/2022 : Comptes de l'exercice 2021, Rapport-Débat-Décision.
- 5. Préavis No 6/2022 : Offre d'étude indépendante sur le rayonnement non ionisant induit par l'implantation d'une antenne 5G et pose d'un gabarit de hauteur, Rapport-Débat-Décision.
- 6. Renouvellement du bureau du Conseil Général.
- 7. Communications de la Municipalité.
- 8. Interventions individuelles.

Le Président, M. Raymond Morel, ouvre la séance à 20h<sup>17</sup> en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Général (CG) et remercie les membres de la Municipalité de leur présence.

M. Christian Gendroz et Mme Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice pour cette séance.

Le président demande si des remarques doivent être apportées à l'ordre du jour.

M. Quentin Hostettler demande quand sera traitée l'interpellation déposée lors de la séance du 17 février 2022.

Le Syndic, M. Frédéric Leu répond qu'elle est intégrée au préavis n°6.

Aucun autre commentaire, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

## Point 1 : Appel

Le Président commence par les personnes excusées.

Sont excusé·e·s:

Mme Catherine Ceppi Compaoré, M. Frédy Christin, Mme Clélia Frosio, M. Willy Gendroz, M. Samir Hammami, M. Stephan Jauner ainsi que M. Pierre-Alain Roulier

Le président passe la parole à la secrétaire, Michèle Gendroz pour l'appel.

Est absente : Mme. Danielle Roulier

35 conseillers et conseillères sont présent es sur 43 ; le quorum (15) est atteint.

### Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande au Conseillers et Conseillères s'iels ont des remarques ou des modifications à suggérer pour le procès-verbal de la séance du 17 février 2022.

Il n'y a aucune remarque.

### Mise en votation:

Acceptations: 32 Refus: 0 Abstentions: 2

### Point 3 : Assermentation de nouveaux et nouvelles membres.

Aucune assermentation.

## Point 4 : Préavis municipal n°5/2022 : Comptes de l'exercice 2021

Le Président donne la parole au Syndic, M. Frédéric Leu et à la Boursière, Mme Fabiola John.

Le Syndic commence par une lecture du préavis rapportant que l'exercice 2021 présente un excédent de revenu de CHF 87'729.80 pour un budget prévoyant un excédant de charges de CHF 87'576.-.

## Présentation des comptes :

Cet écart par rapport au budget s'explique principalement par :

Des REVENUS supérieurs pour les chapitres :

- 2. Finances: CHF 120'600.- de recettes d'impôts.
- 4. Travaux : CHF 6'600.- pour les routes.
- 7. Sécurité Sociale : CHF 13'100.- pour la cohésion sociale.

### Des CHARGES inférieures pour les chapitres :

- 1. Administration Générale : CHF 7'700.- pour les vacations des Municipaux.
- 3. Domaines et Bâtiments : CHF 20'700.- pour les forêts.
- 6. Police: CHF 11'800.- pour les cibles.

# Des REVENUS inférieurs pour les chapitres :

- 4. Travaux : CHF 4'000.- pour les déchets.
- 8. Services industriels: CHF 27'900.- pour l'eau potable.

## Des CHARGES supérieures pour les chapitres ;

- 1. Administration Générale : CHF 23'700.- pour l'administration.
- 4. Travaux: CHF 19'400.- pour les routes.
- 7. Sécurité Sociale : CHF 11'500.- pour la participation au déficit du Rymaje.

L'excédent de revenus a été attribué au fonds de réserve général (compte 9282.99).

### Remarques importantes sur les comptes de l'exercice 2021 :

Le Syndic rappelle que l'exercice 2021, comme 2020, a été marqué par la pandémie de Covid 19 entrainant des incertitudes quant aux rentrées fiscales. Au moment de l'établissement du budget, la Municipalité s'était voulue prudente mais les recettes ont augmenté de CHF 90'400.- (elles s'élevaient à CHF 663'932.69 en 2021 contre CHF 543'532.88 en 2020).

Les fonds de réserve pour l'épuration se soldent au 31 décembre 2021 à CHF 6'912.01, ils s'élevaient à CHF 16'716.59 au 31 décembre 2020, soit CHF 9'804.58 ont été prélevés. Le fonds de réserve pour l'eau potable est épuisé ; les CHF 36'084.87 initiaux ont été prélevés. Il n'y a aucun fonds de réserve pour les déchets.

Le décompte définitif de la péréquation s'est bouclé avec une participation à la cohésion sociale de CHF 39'445.- en faveur de la Commune. La péréquation directe se solde avec un montant de CHF 92'972.- en faveur de l'état. La réforme policière se solde par CHF 830.- en faveur de la Commune.

### Explication des écarts :

La parole est donnée à la Boursière qui explique les écarts entre le résultat des comptes 2021 et le budget 2021.

### 1. Administration Générale :

Municipalité, indemnités, frais et vacations :

La Municipalité (ancienne et nouvelle) a effectué moins d'heures puisque la pandémie a rendu la période moins active. (Charges CHF - 7'700.-)

Administration secrétariat et greffe /

Administration communale et contrôle des habitants.

Les salaires et les taux d'activités ont été adaptés. (Charges de CHF + 23'700.-)

#### 3. Domaines et bâtiments :

Forêts, entretien :

La réfection de la piste forestière de la Campanne n'a pas été effectuée. (Charges CHF - 20'700.-)

### 4. Travaux:

Routes:

Achat urgent et imprévu d'une lame à neige à la suite du désistement du prestataire (Charges CHF + 8'015.-). L'enneigement reste cependant imprévisible (Charges CHF - 7 '419.30).

Travaux de réparation du regard arraché par la lame à la déchèterie et réparation de la banquette en face du Levant 45 (charges CHF + 5'118.32).

Installation du radar pédagogique et des triflashes pour donner suite à la demande de sécurisation de la route principale (charges CHF + 16'767.36)

### Step:

L'équilibrage du dicastère a nécessité moins de prélèvement que prévu au budget (revenus CHF -17'954.42).

### Déchet:

Le fonds de réserve budgété pour 2021 avait été utilisé lors du bouclement 2020.

### 6. Police:

### Militaire:

Le coût total des travaux pour la ciblerie se monte à CHF 92'685.33. Les charges 2021 se montent à CHF 82'161.22. La différence correspond au coût déjà comptabilisé en 2020. Les revenus pour un montant total de CHF 94'000.- correspondent au versement du canton CHF 40'000.-, de la commune de Pomy CHF 26'000.-, et de la dissolution dans sa totalité du Fonds de réserve de CHF 28'000.- constitué lors du bouclement des comptes 2020 (Charge CHF -11'838.78).

#### 7. Sécurité Sociale

Prévoyance sociale, participation au déficit du Rymaje :

La charge est due à une augmentation de la participation des enfants de Cuarny. Le budget 2021 avait été calculé par rapport au taux de participation 2019 qui était de 14%, passant à 44% en 2021(Charge CHF + 11'858.-).

Prévoyance sociale, participation à la cohésion sociale N-1 (facture sociale) :

Le solde à recevoir selon l'estimation de 2020 était de CHF 26'196.-, mais le montant reçu selon le décompte définitif de 2020 s'élève à 39'335.- (revenus + 13'139.-).

### 8. Services industriels

Services des eaux :

Achat et installation d'une chambre de rassemblement pour un montant de CHF 30'048.- (Charges de CHF + 21'975.20).

Moins de vente d'eau (Revenus CHF -3'432.80).

L'équilibrage du dicastère a nécessité moins de prélèvement que prévu au budget (revenus CHF – 21'415.13).

Service des eaux, électricité et achat d'eau :

Le coût de l'électricité est de CHF 266.20 contre CHF 1'400.- budgété. Une partie de la somme prévue au budget pour l'entretien du réseau a été attribué au compte d'achat d'eau (Charges CHF -21'666.84).

### Rapport de la Commission de gestion :

Le président remercie le Syndic et la Boursière et donne la parole à Mme Francine Khayata, Présidente de la Commission de gestion. Elle lit le rapport qui recommande à la Municipalité de mieux anticiper les questions salariales et les dépassements de budget et qu'elle en informe le CG dès qu'elle en a connaissance et en explique la raison. De plus, la Commission suggère qu'une facturation séparée soit effectuée pour chaque poste : vente d'eaux, taxes déchets, location du congélateur, jetons et heures des membres du conseil. En effet, la vérification est rendue compliquée par le programme comptable qui ne permet pas d'avoir une lecture claire des opérations.

La Commission tient également à relever la bonne tenue des comptes. Elle a également pris connaissance du rapport sur la gestion et les comptes 2021 de la Municipalité et tient à souligner l'excellent travail du Syndic, de la Municipalité et de la Boursière qui travaillent avec soin afin de parvenir à tenir des comptes équilibrés.

Le rapport se termine par la recommandation au CG d'approuver les comptes de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

## Questions et remarques :

Le Président remercie Mme Khayata et passe la parole aux conseillers et conseillères pour leurs éventuelles questions ou remarques.

La Boursière répond à la demande de la Commission par rapport à la facturation séparée. Elle informe que le programme utilisé ne permet pas cette adaptation. Il faudrait en effet changer plus de 50 lignes manuellement, pour chaque ménage et ceci représenterait un temps considérable. Elle propose plutôt de ne plus déduire les jetons de présences des factures de fin d'année, mais de les rembourser afin d'obtenir une lecture plus claire.

Il n'y a pas d'autre intervention.

### Mise en votation

Le préavis n°5/2022 est accepté à l'unanimité.

# Point 5 : Préavis municipal n°6/2022 Offre d'étude indépendante sur le rayonnement non ionisant induit par l'implantation d'une antenne 5G et pose d'un gabarit de hauteur

Le Président passe la parole au Syndic qui rappelle qu'une motion a été déposée lors de la séance du CG du 17 février 2022, demandant des compléments techniques à la suite de la mise à l'enquête d'une antenne émettrice 5G, au cimetière ou sur une parcelle proche. Il annonce que la Municipalité a pris contact avec plusieurs entreprises susceptibles d'effectuer

les mesures demandées et seulement deux d'entre elles ont répondu favorablement à la demande. Une offre à CHF 2'434.- pour une mesure à large bande et une offre plus complète pour CHF 8'107.-. Entre temps, la Municipalité a été approchée par deux techniciens de Swisscom qui ont présenté un aperçu de l'aspect technique, bien documenté et vulgarisé. La même démarche est proposée à la population si cette dernière est intéressée; mais la documentation ne peut pas être diffusée au public sans la délégation d'un représentant de Swisscom.

Le Syndic explique qu'avant la mise à l'enquête, obtenir plus d'informations de la part de Swisscom était impossible. L'enquête a été faite, mais n'est toujours pas acceptée : le canton (CAMAC) n'a pas donné son avis et la Municipalité n'a pas délivré de permis de construire, faute d'avoir tous les éléments nécessaires.

La Municipalité propose de faire venir des représentant·e·s Swisscom afin qu'iels donnent des explications à toutes personnes intéressées (et non uniquement le CG) et répondent à toutes les questions techniques, la Municipalité n'étant pas formée pour déterminer si la zone choisie et le maillage sont corrects.

Pour la Municipalité, les informations reçues de Swisscom, bien qu'étant non-neutre puisque constructeur, sont suffisamment étayées pour assurer la sécurité sanitaire de la population. En effet, le Canton et la Confédération demandent des mesures des rayonnements non-ionisant contraignantes, ces dernières ont été respectées par le constructeur. La Municipalité pense qu'une étude supplémentaire permettrait de corroborer les informations de Swisscom mais ne pense pas que ceci apporterait une plus-value. Naturellement, la Municipalité rappelle que ce choix revient au CG.

Le préavis propose que lors de la séance actuelle, le CG se prononce sur la suite des opérations : 1) faut-il agender une séance avec une délégation de Swisscom pendant laquelle les zones d'inclusion des futures antennes pourraient être abordées. 2) faut-il demander une enquête supplémentaire. 3) faut-il poser un gabarit de hauteur tel que demandé dans l'interpellation (deux entreprises proposent respectivement : CHF 1'343.- pour 30 jours ou CHF 2'500 pour 2 mois) ?

Si le CG choisit dans un premier temps d'organiser uniquement une séance avec la délégation Swisscom, la Municipalité propose que si des doutes subsistent, les entreprises choisies pour effectuer les mesures de rayonnement et la pose de gabarits seraient mandatées. La Municipalité propose de choisir par avance les éventuels prestataires afin de raccourcir les délais de réalisation.

### Rapport de la Commission Permanente :

Le Président remercie le Syndic et donne la parole à M. Christian Roulier, rapporteur de la Commission Permanente.

Le rapport de la commission propose au CG de procéder ainsi :

 Inviter l'entreprise Swisscom à une séance d'information destinée au CG (séance extraordinaire du CG) ou à l'ensemble de la population de Cuarny (information publique).

- 2. Dans l'éventualité où les informations délivrées par Swisscom ne suffisent pas à convaincre le CG, respectivement la population, le CG chargera la Municipalité de commander des mesures de RNI sur place par une entreprise privée.
- 3. La Commission permanente a pris connaissance de deux offres des entreprises et recommande de choisir l'offre constituée de 2 campagnes de mesures sur 4 sites à proximité de l'emplacement de la future antenne 5G. La Commission permanente considère que c'est à Swisscom de payer tout ou partie de ces mesures si elles sont nécessaires.
- 4. La Commission permanente, pour des raisons d'économie, ne juge pas nécessaire de placer un gabarit à l'emplacement de la future antenne au cimetière. Elle recommande de consulter le montage photo contenu dans le dossier mis à l'enquête et de décliner les offres proposées.
- 5. Concernant l'implantation de l'antenne 5G au cimetière, la Commission permanente prend bonne note que la Municipalité n'est pas compétente techniquement pour choisir cet emplacement. Des explications à ce sujet seront demandées à Swisscom lors de la séance d'information, et notamment concernant la non-adéquation de l'antenne du Montélaz ou d'un emplacement proche de l'autoroute N1.

Le Président remercie M. Christian Roulier et la Commission permanente et donne la parole au Syndic qui répond aux questions posées dans l'interpellation sur les Antennes RNI du 17 février 2022, pour lesquelles une réponse est disponible.

## Réponses à l'interpellation :

3. Qui, au niveau communal, a autorisé l'implantation d'une antenne SWISSCOM sur la parcelle 595, propriété de la commune, et sur quelles bases légales ?

Le syndic répond que cette décision a été prise collégialement par la Municipalité, non pas par une personne seule.

- 4. Pour quelle(s) raison(s) le Conseil général de Cuarny, représentant la population, n'a pas été consulté pour valider l'implantation et donc la mise à disposition d'un bien communal pour le compte de SWISSCOM ?
  - La Municipalité a été très peu écoutée par Swisscom malgré plusieurs demandes d'obtenir de plus amples informations, Swisscom n'est entré en matière qu'à la suite de la mise à l'enquête.
- 5. Pourquoi aucun gabarit n'a été exigé auprès de SWISSCOM, alors que la commune est en droit de le faire ?
  - La Municipalité pensait que les photos montages étaient suffisamment explicites sans avoir besoin de faire poser un gabarit.
- 6. Pourquoi la mise à l'enquête a-t-elle été lancée pendant les fêtes de fin d'années 2021-2022 ?

La Municipalité n'a pas le pouvoir de retarder une mise à l'enquête plus de quelques jours sans raison valable ; une fois reçue, l'autorité a un temps défini pour lancer la mise à l'enquête ; une période inadéquate n'est pas une raison suffisante pour la freiner.

7. Quel accord/contrat, a été passé avec SWISSCOM (concession, usufruit, droit d'emption, leg, etc.) et pour quelle durée, ainsi qu'à quel tarif de rétribution ?

Avant même l'enquête, la Municipalité a dû signer un contrat avec Swisscom qui garantissait les CHF 6'000.- par année. De plus, la Municipalité souhaitait que l'implantation se fasse sur un terrain communal afin de garder le contrôle. Si Swisscom avait approché un terrain privé, le CG ne pourrait pas discuter de cette implantation.

Les autres questions trouveront réponse lors de la présentation de Swisscom, la Municipalité n'étant pas formée pour les apporter.

## Questions et remarques :

Le président remercie le syndic et passe la parole aux conseillers et conseillères.

Mme Julie Bize demande quelles sont les mesures qui ont été demandées.

Le Syndic répond que tous les éléments figurant dans la motion ont été pris pour contacter les différents bureaux d'études. Néanmoins, sur une dizaine de bureaux contactés, seuls deux ont proposé des offres.

Mme Francine Khayata demande si les bureaux sont indépendants de Swisscom

Le Syndic avoue ne pas pouvoir répondre à cette question car c'est toute la question : est-ce que le bureau d'étude peut se permettre de donner d'autres résultats que ceux figurant sur le rapport de Swisscom.

M. Quentin Hostettler se questionne sur la pertinence d'avoir une présentation avec Swisscom car il se demande si Swisscom répondra réellement aux questions. De plus, il explique que Swisscom a un brevet pour les antennes dans lequel il est clairement indiqué que lorsque des cellules humaines sont irradiées avec des champs électromagnétiques, des dommages évidents sont causés au matériel héréditaire et il y a des risques accrus de cancer. M. Quentin Hostettler souhaite sensibiliser le CG, une fois que les antennes sont posées, il n'y a plus de retour en arrière possible.

Le Syndic au nom de la Municipalité, entend ce message. Néanmoins, il prend en compte que si une partie des habitant·e·s du village est opposée aux antennes, une autre partie ne l'est pas. Il faut mesurer les avantages et les inconvénients d'avoir cette antenne en considérant les différents points de vue. Au sujet de la séance avec Swisscom, les informations techniques sont certainement intéressantes pour la population sans partir du principe qu'ensuite l'antenne sera forcément implantée : il s'agira d'en discuter, le permis de construire ne sera pas délivré pour autant.

M. Quentin Hostettler dit que la pose d'un gabarit de hauteur n'était pas demandée dans l'interpellation, mais la question se posait sur la raison de ne pas l'avoir exigé alors que la police des constructions mentionne que la commune est en droit d'exiger la pose d'un gabarit. Lors du dépôt de la mise à l'enquête, la charge est à Swisscom, or maintenant c'est à la commune de s'acquitter du montant.

M. Quentin Hostettler rappelle que le but est d'être pro-actif, il ne s'agit pas de s'opposer à la pose d'antennes mais d'être sensibilisé aux risques et de réglementer des zones d'exclusion et d'inclusion pour ces antennes, comme la motion le demandait.

Le Président remercie M. Quentin Hostettler de son intervention et de ses explications.

Mme Patricia Cartier demande si la décision pour octroyer la parcelle 595 avait été prise avant, ou après, la séance du CG de septembre 2020 et qui a les compétences pour octroyer des parcelles communales.

Le Syndic explique que le risque si l'octroiement avait été décidé par le CG est qu'en cas de refus, Swisscom passe directement chez un privé. En donnant son accord, la Municipalité souhaitait éviter que Swisscom s'adresse à un privé et que la commune perde la possibilité de pouvoir choisir.

Mme Patricia Cartier observe que le CG n'a pas réellement de choix finalement, puisqu'à partir du moment où Swisscom a obtenu le droit de mettre à l'enquête sur la parcelle communale, si les conditions du permis de construire sont remplies, alors la commune ne pourra plus s'opposer à l'antenne.

Le Syndic répond que l'idée de la Municipalité lorsque cette décision a été prise, c'était surtout d'éviter que Swisscom s'adresse aux privés qui auraient pu avoir envie de la subvention, et la commune n'aurait jamais pu s'y opposer.

Mme Patricia Cartier demande si ce sont les dérogations votées lors de la séance de février 2022 qui permettent à la Municipalité d'octroyer des parcelles communales.

Le Syndic explique que la Municipalité a dû signer cet accord afin d'avoir des informations. C'était dans l'intérêt de la population.

Mme Patricia Cartier déclare que si finalement il s'avère que la Municipalité n'était pas l'autorité compétente pour octroyer ce terrain, alors l'accord pourrait être ratifié.

Le Syndic répond positivement que ce peut être une solution.

M. Jean-Marc Ballif trouve que l'accord est bien minimaliste, feu son voisin avait négocié CHF 25'000.- par année pour avoir une antenne sur son terrain.

M. Pierre Briand souhaite souligner qu'une antenne 5G n'aura pas d'avantage direct au quotidien pour les habitant·e·s de Cuarny, surtout que Swisscom effectue des modifications pour permettre un plus grand débit via le câble. Le débit internet ne sera pas amélioré grâce à la 5G. Il pense pertinent que la population soit informée que l'antenne ne permettra pas une meilleure connexion internet filaire et que ce ne doit pas être une raison suffisante pour l'accepter.

M. Quentin Hostettler propose qu'une commission spéciale soit formée pour préparer la séance avec Swisscom et qu'un calendrier soit établit.

Le président remercie les conseillers et conseillères ainsi que le Syndic de leurs interventions et leur demandent d'exprimer leur souhait pour la suite.

M. Christian Roulier souhaiterait que la séance avec Swisscom ait lieu, elle semble intéresser beaucoup de personnes et ce serait un moyen d'avancer.

Mme Ariane Briand voudrait s'assurer qu'agender cette séance ne signifie pas « avancer dans le projet ».

Le Syndic rassure : avoir la séance avec Swisscom n'implique aucunement une avancée dans l'implantation de l'antenne 5G. Elle n'engage à rien.

Mme Francine Khayata souhaite s'assurer qu'aucune décision prise lors de la séance peut débloquer la mise à l'enquête.

Le Syndic affirme que le permis de construire ne sera pas délivré par la Municipalité sans l'accord formel de l'assemblée.

M. Alexandre Pereira propose qu'une commission soit nommée afin de préparer les questions pour la séance avec Swisscom et également pour réfléchir aux zones d'inclusion et d'exclusion.

Le Président répond positivement à cette proposition.

M. Quentin Hostettler propose que le CG se prononce déjà sur le préavis, et qu'en fonction du résultat, en supplément, une commission soit formée.

Le Président rejoint la proposition de M. Quentin Hostettler.

# Mise en votation:

Acceptations: 33 Refus: 1 Abstention: 0

Le CG donne à la Municipalité la compétence d'organiser une séance d'information avec Swisscom, à toute la population du village.

# Commission ad-hoc:

Mme Patricia Cartier demande quelques éclaircissements : le but de la commission sera de préparer la séance avec Swisscom.

Le Président acquiesce : il s'agirait de préparer une liste de questions avec les interrogations soulevées lors du CG. Il pense qu'une commission équilibrée entre personnes pour et contre les antennes seraient la meilleure solution afin d'avoir les

questions les plus larges possible. Il propose que la commission permanente s'en charge.

Mme Michèle Gendroz propose d'offrir la possibilité à des volontaires de créer cette commission.

Le Président rejoint cet avis ; créer une commission ad-hoc de 3 membres et 2 suppléant·e·s.

Mme Julie Bize, Mme Patricia Cartier et M. Pierre Briand se proposent pour faire partie de cette commission. Mmes Vicky Argelly et Michèle Gendroz se proposent comme suppléantes.

### Point 6: Renouvellement du bureau du Conseil

Pour l'élection du futur Président, ou de la future Présidente, la parole est donnée à la Vice-Présidente, Mme Nicole Bangert. Elle demande si les membres du CG souhaitent proposer un e candidat e.

M. Armand Zulauff propose M. Raymond Morel, qui accepte ce mandat. Il n'y a aucune autre proposition, M. Raymond Morel est élu tacitement conformément à l'art. 9 du règlement du CG. Il remercie les membres du CG de leur confiance.

Le Président prend la parole pour l'élection d'un e Vice-Président e. Mme Nicole Bangert est élue tacitement.

Le Président passe à l'élection d'un e 2ème Vice-Président e. Mme Sylviane Herren est élue tacitement.

Le Président remercie la Vice-Présidente et la 2ème Vice-Présidente pour leur engagement.

Selon le règlement du CG (Art.33), chaque année les membres de la Commission de Gestion effectuent un tournus. Ainsi, M. Joe Gendroz devient Président, MM Jean-Marc Baillif et Pierre-Alain Roulier sont les membres actifs. Mmes Yvette Morel et Francine Khayata sont suppléantes.

Les autres Commissions restent inchangées, les membres s'organisent à leur convenance.

MM. Nicolas Christin et Didier Peguiron deviennent scrutateurs officiels, M. Christian Gendroz et Mme Valérie Leu sont supléant·e·s.

## Point 7 : Communications de la Municipalité.

Le Président donne la parole au Syndic.

## Tournus de Vice-Syndic :

Le Syndic annonce que la Municipalité va effectuer un tournus pour le la Vice-Syndic. Ainsi, à partir du 1er juillet 2022, M. Jérémie Cartier deviendra Vice-Syndic à la place de François Capt.

Mme Katia Gendroz demande s'il y a une motivation à ce tournus.

Le Syndic lui répond qu'il n'y a pas de motivation particulière.

### Chambre de rassemblement :

La parole est donnée à M. Jérémie Cartier, Municipal de l'eau potable. Il parle de la chambre de rassemblement qui est posée et connectée partiellement (bientôt complétement). Il y a des indicateurs de débit qui permettent de connaître la quantité d'eau disponible sur chacune des quatre sources collectées. La suite du projet est de terminer les connexions, enterrer la chambre pour éviter le gel en hivers et finalement, après s'être assuré que l'eau soit conforme, notamment sur son taux de Chlorothalonil et autres contaminants, voir avec le Fontainier pour connecter entièrement la chambre au réseau, en diminuant ainsi les apports de l'eau de Sagenord.

### Fuite de la Fontaine :

M. Jérémie Cartier explique que la fontaine a été privée d'eau pour un moment. Le problème a été résolu, il s'agissait d'une fuite qui a été localisée. Elle avait été causée par le déplacement d'un bouchon en béton. Ce dernier a été replacé et l'eau coule à nouveau dans la fontaine depuis le réservoir sous le cimetière.

### Signalétique et tri des déchets :

M. Jérémie Cartier parle d'un autre de ces dicastères ; la déchèterie. La nouvelle signalétique a été installée avec l'objectif de simplifier et d'encourager un tri de bonne qualité. Il sensibilise les membres du CG à l'importance de trier convenablement. En effet, seuls les déchets de qualités peuvent rejoindre les filières de recyclage et être revalorisés. Les déchets mal triés et ceux dont la qualité n'est pas jugée adéquate par les opérateurs de recyclage, partent en destruction. L'agent de déchèterie est présent afin d'orienter les utilisateurs et utilisatrices de la déchèterie puisque certains déchets peuvent être difficile à classifier.

## Risque d'effondrement du pont-saut :

M. François Capt Municipal des routes et des forêts informe les conseillers et conseillères du risque d'effondrement du pont-saut. Il s'agit du pont qui passe au-dessus du ruisseau de Gi. Il raconte qu'autour de Pâques, un contrôle effectué au pont-saut avait révélé qu'un trou s'était formé sur la partie droite dans le sens du flux de l'eau. Un orage de l'année précédente, aurait emporté une pierre ; le pont était initialement constitué de pierres collées à la chaux. M. Moor, le voyer des eaux, a été directement averti dans l'espoir d'obtenir une subvention ;

malheureusement le pont est propriété de la commune et son bétonnage ne sera pas supporté par le service des eaux. M. Moor a cependant déclaré que la remise en état était urgente. De plus, il a procédé à un contrôle général du pont qui a révélé que l'édifice était en très mauvais état et qu'il était urgent de trouver une solution de renforcement. Le risque principal si le pont venait à s'écrouler serait la formation d'un barrage partiel qui risquerait également de céder et qui pourrait déverser jusqu'à 2000m³ d'eau ; le village en aval, La Maughettaz, serait touché et la commune aurait des ennuis. De plus, il y aurait un risque pour les sources se trouvant en dessus du pont, et qui vont à la station de pompage. M. Capt rappelle également que le pont est le seul passage pour atteindre les champs près de l'autoroute sans faire le détour près du poulailler de M. Grin.

M. François Capt continue en expliquant qu'une entreprise a accepté d'effectuer le travail, il s'agit d'un bétonnage des deux parois et de la route. M. Capt annonce que cet été après chaque gros orage il ira vérifier l'état. Aucuns travaux ne sont à prévoir si les orages ne sont pas trop violents.

# Service de ramonage du village :

M. Julien Correvon, Municipal des bâtiments annonce le décès du maître ramoneur, M. Rigolet. Son collègue, M. Gillot reprend l'entreprise et s'est présenté pour continuer le contrat avec le village. Une deuxième candidature, de Mme Pouly a été déposée pour les mêmes prestations. La commune a jusqu'à la fin de l'année pour prendre sa décision. La Municipalité propose d'attendre d'autres candidatures qui seront présentées dans une prochain CG.

## Éclairage publique :

M. Julien Correvon parle d'un autre de ses dicastères : l'éclairage publique. La Romande Énergie a proposé à la commune de transformer les candélabres avec des LEDs. La Municipalité attend l'offre pour avoir une idée du coût qui serait engendré ainsi que les économies de consommation. Plus de précisions seront apportées lors d'un prochain conseil.

M. Joe Gendroz demande s'il serait possible de demander une offre pour des lumières qui s'allument et s'éteignent en fonction du passage.

M. Julien Correvon répond positivement.

# Collège d'Yvonand : Directeur et construction :

Mme Laure Christin, Municipale des écoles et de la petite enfance, informe qu'un changement de directeur a eu lieu au 1<sup>er</sup> avril 2022, à la suite du départ en retraite de M. Olivier Perrin. M. Yves Cavin est désormais le nouveau directeur. Sa fonction précédente était directeur de l'établissement scolaire de Moudon. Mme Christin rapporte que M. Cavin trouve intéressant de s'occuper d'un établissement qui accueille, sur un même site, des élèves du primaire jusqu'à la fin du secondaire. M. Cavin se dit enchanté de son premier mois au sein de l'établissement.

Concernant la future construction du Collège d'Yvonand, Mme Laure Christin explique que le Comité directeur a demandé une planification du site scolaire et une projection des besoins

futurs à 3 entreprises d'architectes ayant déjà construit des collèges. Le but est d'imaginer un collège construit intelligemment pour la rentrée 2025, si possible.

# Rymaje et UAPE:

Mme Laure Christin annonce les changements. M. Jean-Marc Roulier est dorénavant le directeur RH et finance. Il agit également en tant que coordinateur entre les directrices des différentes structures et le comité du Rymaje afin de permettre une meilleure transparence. L'UAPE des Castor de Pomy a accueilli Mme Mireille Marie Guidoux.

### Paroisse:

Mme Laure Christin annonce le départ du Pasteur Alain Ledoux. La paroisse de Pomy-Gressy-Suchy accueille une nouvelle Pasteur intérimaire : Mme Sophie Mermod-Gilliéron.

# Point 8: Interventions individuelles.

Le Président remercie les membres de la Municipalité et passe la parole aux conseillers et conseillères.

### Site internet:

M. Pierre Briand demande à la Municipalité que le site internet soit mis à jour, afin que dans l'agenda, figurent les dates des séances du CG par exemple et également que des documents soient ajoutés.

Le Syndic prend note de cette demande.

Mme Julie Bize souhaite remercier la Secrétaire, Michèle Gendroz, pour la qualité des procèsverbaux qu'elle trouve bien résumés.

### Montélaz :

- M. Quentin Hostettler demande l'état des toilettes du Montélaz et la suite du projet.
  - M. François Capt répond qu'à chaque fois qu'il y est allé, l'état était acceptable. Le potentiel problème sera causé par l'utilisation inappropriée des toilettes, pour y jeter les sacs pour les chiens ; certaines personnes mettent carrément le sac dans les toilettes. La maison Toi-Toi va probablement faire un retour à la commune lorsqu'elle aura retrouvé ces sacs. La Municipalité va réfléchir à une solution. Autrement, le nettoyage hebdomadaire semble être adéquat.

Mme Elen Gachet demande s'il y a un endroit pour réserver le couvert du Montélaz.

Mme Jocelyne Clausen, responsable des réservations pour l'abri dit qu'il faut simplement lui téléphoner ou lui envoyer un message. Le jour de la réservation elle monte mettre

une chaîne et vérifie l'état des lieux. À la fin de la réservation, il faut simplement laisser la chaîne et Mme Clausen passe la récupérer. Pour le moment il n'y a pas moyen de voir sur internet si l'abri est disponible.

Il n'y a plus d'intervention, Le président remercie les membres du CG et la Municipalité, et leurs souhaite une bonne soirée, il est 22h<sup>00</sup>.

# Pour le Bureau du Conseil Général

Le président La secrétaire

Raymond Morel Michèle Gendroz